



A.S.A VELAY AUVERGNE
Affiliée à la Fédération Française du Sport Automobile

28^{ème} RALLYE REGIONAL VELAY AUVERGNE



PROGRAMME-HORAIRES :

Parution du règlement : lundi 2 août 2010.

Ouverture des engagements : **mercredi 4 août 2010.**

Clôture des engagements : **mardi 31 août 2010.**

Dates des reconnaissances :

le samedi 28 et dimanche 29 août 2010 et le vendredi 3 septembre 2010.

Vérifications administratives :

Samedi 4 septembre 2010 de 7H00 à 12H00 à la Salle Polyvalente de St Julien Chapeuil

Vérifications techniques :

Samedi 4 septembre 2010 de 7H15 à 12H15 au Parc des Sports de St Julien Chapeuil

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : le samedi 4 septembre 2010 à la Salle Polyvalente de Saint Julien Chapeuil.

Publication des équipages admis au départ : le samedi 4 septembre 2010 à 12H45 à la Salle Polyvalente de Saint Julien Chapeuil.

Départ de Saint Julien Chapeuil, Parc des Sports à 14H00 (1^{ère} voiture).

Arrivée à Saint Julien Chapeuil, Parc des Sports à 22H30 (1^{ère} voiture).

Vérification finale : Parc des Sports à Saint Julien Chapeuil le dimanche 5 septembre 2010.

Publication des résultats partiels : le dimanche 5 septembre 2010 à 0H15 à la Salle Polyvalente de Saint Julien Chapeuil.

Publication des résultats du rallye : dimanche 5 septembre 2010.

Remise des prix : à la Salle Polyvalente de Saint Julien Chapeuil
à partir de 11H30 le dimanche 5 septembre 2010.

ARTICLE 1P : ORGANISATION :

L'Association Sportive Automobile Velay-Auvergne organise le samedi 4 et dimanche 5 septembre 2010, la **28^{ème} édition du Rallye Régional Velay-Auvergne** en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro : _____ en date du ___/___/___/.

COMITE D'ORGANISATION :

- président : Marc HABOUZIT
- membres :
 - DESHORS Claude
 - GIBERT Christelle
 - TESTUD Patrick

secrétariat du Rallye, adresse : ASA VELAY AUVERGNE

Marc HABOUZIT

14 Route du Puy

43150 LAUSSONNE

téléphone : 06/08/43/07/11 ou 06/86/72/45/91 ou 04/71/08/70/20

fax : 04/71/05/04/17

E.mail : habouzit.marc@orange.fr

1.1P : OFFICIELS :

- président du Collège des Commissaires Sportifs :
Monsieur Armand AGOSTHINO n°12775
- commissaires Sportifs :
Madame Joëlle ALLEMAND n°16382
Monsieur Georges BEAL n°2910
- directeur de Course :
Monsieur Roger DESMARIE n°7736
- directeur de Course ES 1/3/5 :
Monsieur Maurice BESSE n°2926
- directeur de Course ES 2/4/6 :
Monsieur Marc MOULIN n°19079
- médecin chef :
Docteur BLANC
- commissaires techniques :
Monsieur Christian ALLOIN n°13706
Monsieur Gérard JOUVHOMME n°51582
Madame Laurence REYNOUARD n°196666
- chargés des relations avec la presse :
Monsieur Marc HABOUZIT n°7145
- relation concurrents :
Monsieur Bernard ALLEMAND n°16380

1.2P :ELIGIBILITE :

Le **Rallye Régional Velay-Auvergne 2010** compte pour la Coupe de France des Rallyes, le Challenge du Comité d'Auvergne et le Challenge de l'ASA Velay-Auvergne.

1.3P : VERIFICATIONS :

Les équipages engagés recevront, avec accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le samedi 4 septembre 2010 de 7H00 à 12H00 à la Salle Polyvalente de Saint Julien Chapeuil.

Les vérifications techniques auront lieu le samedi 4 septembre 2010 de 7H15 à 12H15 au Parc des Sports de Saint Julien Chapeuil.

Les vérifications finales seront effectuées au garage RENAULT à Saint Julien Chapeuil, taux horaire maximum de la main d'œuvre : **45^E00 TTC.**

ARTICLE 2P : ASSURANCES :

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P : CONCURRENTS ET PILOTES :

3.1P : DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P :

Toutes les personnes qui désirent participer au **Rallye Régional Velay Auvergne** doivent adresser au secrétariat du rallye (cachet de la Poste faisant foi) la demande d'engagement ci-joint, dûment complété, **avant le mardi 31 août 2010**.

3.1.10P : Le nombre des engagés est fixé à **150** voitures maximum

3.1.11.1P : Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **240^E00**.

- Sans la publicité facultative des organisateurs : **480^E00** (x2).

**Il sera consenti une remise de 20^E00 aux équipages 100% ASA Velay Auvergne.
En cas de liste d'attente, les licenciés de l'ASA Velay Auvergne sont prioritaires.**

3.1.12P : la demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P : VOITURES ET EQUIPEMENTS :

4.3P : Conforme au règlement standard FFSA.

4.3.2.3P : Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P : PUBLICITE :

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P : SITES ET INFRASTRUCTURES :

6.1P : DESCRIPTION :

Le Rallye Régional Velay Auvergne représente un parcours de 120.3km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 30.3km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1/3/5 : LAUSSONNE / FREYCENET LATOUR

ES 2/4/6 : LAUSSONNE / LE BETZ.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire ».

**ATTENTION : UNE CHICANE SERA MISE EN PLACE
POUR LE RALLYE 100M AVANT LA TRAVERSEE
DU VILLAGE DE SAINT MARSAL**

6.2P : RECONNAISSANCES :

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P : les reconnaissances auront lieu le samedi 28 et dimanche 29 août 2010 et le vendredi 3 septembre 2010.

ARTICLE 7 : DEROULEMENT DU RALLYE :**7.2P : GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES.**

7.2.11P : Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Commissaires de route : tenue habituelle et badge.
- Chef de poste : tenue habituelle.

ARTICLE 8P : RECLAMATION –APPEL :

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P : CLASSEMENTS :

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P : PRIX :

Prix en chèques et coupes.

Les coupes ne sont pas cumulables.

Classement féminin 70^E00 et une coupe.

La remise des prix se déroulera le dimanche 5 septembre 2010 à 11H30
à la Salle Polyvalente de Saint Julien Chapteuil.

SCRATCH :

	50 à 70	71 à 90	91 à 110	+ de 111
PREMIER	220 ^E 00	270 ^E 00	300 ^E 00	300 ^E 00
DEUXIEME		130 ^E 00	200 ^E 00	240 ^E 00
TROISIEME			150 ^E 00	150 ^E 00
QUATRIEME				80 ^E 00

GROUPES :

	- de 20	21 à 30	31 à 40	41 à 50	+ de 50
PREMIER	70 ^E 00	120 ^E 00	120 ^E 00	120 ^E 00	120 ^E 00
DEUXIEME			60 ^E 00	70 ^E 00	90 ^E 00
TROISIEME				30 ^E 00	60 ^E 00
QUATRIEME					30 ^E 00

CLASSES :

	1 à 5	6 à 8	9 à 12	+ de 12
PREMIER	240 ^E 00	240 ^E 00	240 ^E 00	240 ^E 00
DEUXIEME		70 ^E 00	120 ^E 00	120 ^E 00
TROISIEME			100 ^E 00	100 ^E 00
QUATRIEME			70 ^E 00	60 ^E 00
CINQUIEME				30 ^E 00

